

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 24 juillet 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La carte des formations 2018 est arrêtée

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés pour la rentrée scolaire 2018.

L'évolution de la carte des formations s'inscrit désormais dans une stratégie pluriannuelle au service du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie adopté par le congrès par la délibération n° 106 du 15 janvier 2016. Cette stratégie se décline suivant 3 axes directeurs :

- **conforter l'enseignement technologique et professionnel** en adaptant l'offre de formation aux besoins en compétences de la Nouvelle-Calédonie identifiés par la concertation avec les milieux économiques et en élevant le niveau de qualification de tous les jeunes ;
- **renforcer les dispositifs d'ouverture culturelle et linguistique** tournés vers les cultures qui fondent l'identité de l'école calédonienne, mais également vers la région Océanie et le monde par souci d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans un contexte international ;
- **apporter des réponses spécifiques aux publics plus fragiles** pour maintenir tous les élèves dans un parcours de formation adapté à leurs besoins et porter une attention particulière aux jeunes en situation de handicap et en situation de décrochage.

Pour la rentrée 2018, la carte des formations de l'enseignement secondaire public et privé se traduit notamment par:

- la poursuite de l'augmentation de capacité des sections de certificats d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréats professionnels (bac pro), brevets de technicien supérieur (BTS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) avec plus de cinq cents places supplémentaires dans les deuxièmes années des cycles de ces formations ;
- l'ouverture de séries professionnelles industrielles en province Nord (au lycée agricole et général Michel-Rocard de Pouembout) avec, pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, la mise en place des BTS dans le domaine du pilotage de procédés industriels et de la maintenance d'engins de travaux publics et de manutention ;

- la poursuite de la mise en cohérence des réseaux de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et ULIS professionnelles, avec notamment la création d'une ULIS au collège de Boulari, et le transfert vers le lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier de l'ULIS professionnelle du collège de Koutio ;
- la rénovation du collège au travers de la mise en œuvre de la réforme du collège adaptée à la Nouvelle-Calédonie, avec une nouvelle organisation pédagogique pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et l'installation de sections préparatoires à l'enseignement professionnel (dites « prépa pro ») au niveau troisième ;
- la rénovation de l'offre de formation dans les antennes de lycées professionnels (ALP) de Nouvelle-Calédonie, avec la mise en place de formations complémentaires d'initiatives locales offrant une poursuite d'études aux publics sortant de CAP, et dont le contenu est élaboré en concertation avec le tissu économique local et les collectivités dans une logique d'insertion professionnelle renforcée.

* *
*